



La Lettre du PLAIDOYER

INFORMER pour SAVOIR et AGIR

Lettre n° 10 Août/Septembre/Octobre 2016

Très chères amies,

Vous trouverez dans cette lettre n°10, l'actualité des trois derniers mois sur les thèmes concernant les Femmes et qui maintenant doivent vous être familiers: **l'Egalité Homme/Femme** dans tous les domaines de la vie; **les Violences contre les Femmes** ce qui vous rappelle que le 25 Novembre approche et que les clubs sont invités à promouvoir largement la campagne "ZONTA dit NON"; et enfin **Femme/Médecine/Santé**.

Ces trois thèmes concernent notre Pays et je voudrais à nouveau insister sur le fait que les Comités "Plaidoyer" ou "Plaidoyer/ONU" doivent jouer un rôle de veille sur l'évolution des lois et dispositifs nationaux afin que les Gouvernements respectent les accords signés avec l'ONU sur certains principes garants du maintien de la Paix et du respect des Droits de l'Homme.

Néanmoins, il existe des problèmes plus larges qui touchent certaines zones géographiques et qui relèvent également du comité Plaidoyer, comme par exemple le trafic des êtres humains à des fins d'esclavage et de prostitution, les mariages précoces, la scolarisation des filles. L'une des préoccupations du ZI, mise en avant lors de l'atelier sur le Plaidoyer à la Convention de Nice, est la situation de "La femme migrante".

Dans cette nouvelle lettre, quelques articles sont dédiés aux violences faites aux femmes dans d'autres pays du globe ou à leur combat et leur victoire, comme en Pologne.

Je tiens à remercier Annie Becquer pour tous les articles de presse qu'elle nous fait partager et le club de Lunéville qui a découvert cette nouveauté: gynophobie!

Bonne lecture

Avec toutes mes amitiés zontiennes

Annie Meiniel

EGALITE des Genres

Sexisme : pas le genre du gouvernement, mais l'affaire de tous

**SEXISME
PAS NOTRE GENRE!**

Le sexisme devient la bête noire du ministère des Familles, de l'Enfance et des Droits des Femmes pour les 6 prochains mois. Lancé le 8 septembre 2016, le plan d'actions "Sexisme pas notre genre" met en lumière les discriminations subies par les femmes pour mieux les contrer.

*Sexisme : n.m. attitude discriminatoire fondée sur le sexe (plus souvent tournée contre les femmes, disons-le). A six mois de la journée mondiale pour le droits des femmes du 8 mars, le gouvernement en fait son ennemi numéro un. Bien décidée à faire bouger les choses, Laurence Rossignol a présenté un plan d'actions en partenariat avec plusieurs associations et soutenu par une soixantaine de parrains et marraines, de [Julie Gayet](#) à Pierre Gagnaire, en passant par Yvette Roudy. Pour accompagner ce que la ministre qualifie "d'appel envers les citoyens", le CSA a mené une [enquête sur la perception de l'égalité entre les femmes et les hommes en France](#). L'institut a croisé les regards de **1 001 hommes et 1 259 femmes de 15 ans et plus**, avec un focus sur les jeunes filles de 15 à 20 ans.*

http://www.journaldesfemmes.com/societe/combats-de-femmes/1621222-sexisme-pas-notre-genre/?een=a107756a034cdaa296bed930446a0226&utm_source=greenarrow&utm_medium=mail&utm_campaign=ml85_francoisehardyd

Egalité hommes-femmes : le gouvernement lance un plan interministériel

Article mis à jour le 05/10/16 10:24

A l'occasion de la 4e semaine de l'égalité professionnelle qui se tient du 3 au 9 octobre, le gouvernement a dévoilé le premier plan interministériel pour lutter contre les écarts de salaire, le manque de parité et de mixité, le sexisme et la discrimination à l'embauche, entre autres.



"Dans le monde du travail, être une femme reste le premier facteur d'inégalité", a regretté Laurence Rossignol dans un communiqué, en citant un rapport récent de France Stratégie sur le coût des discriminations. Et de rappeler qu'une femme sur 5 est victime de harcèlement sexuel au travail, qu'à compétences égales les hommes gagnent 10% de plus que les femmes (et ce, depuis 25 ans), ou que la première femme à diriger une entreprise du CAC 40 a été nommée en 2016. Face à ces constats, le gouvernement a lancé – sous l'impulsion du ministère des Droits des femmes – le premier plan interministériel en faveur de la parité en entreprise, dans le cadre de la 4e semaine de l'égalité professionnelle qui se tient du 3 au 9 octobre.

Pour mener à bien ce combat, le plan cible cinq terrains d'attaque :

- Lutter contre les stéréotypes sexistes et favoriser la mixité professionnelle
- Arriver à partager les responsabilités familiales et une articulation des temps de vie améliorée
- Améliorer l'insertion professionnelle des femmes et promouvoir l'égalité dans l'emploi entre les femmes et les hommes
- Prévenir et lutter contre le sexisme, les discriminations, les violences à l'encontre des femmes dans le champ du travail
- Evaluer régulièrement et transversalement les avancées en matière d'égalité professionnelle

http://www.journaldesfemmes.com/societe/carriere/1692684-egalite-hommes-femmes-le-gouvernement-lance-un-plan-interministeriel/?een=a107756a034cdaa296bed930446a0226&utm_source=greenarrow&utm_medium=mail&utm_campaign=ml85_arthuretson

Sexisme : Julie Gayet s'engage pour l'égalité

Julie Gayet deviendra une des marraines d'un plan d'action contre le sexisme initié par le ministère des Familles, de l'Enfance et des Droits des Femmes, en partenariat avec plusieurs associations.

http://www.journaldesfemmes.com/societe/actu/1616675-sexisme-julie-gayet-gouvernement/?een=a107756a034cdaa296bed930446a0226&utm_source=greenarrow&utm_medium=mail&utm_campaign=ml85_marioncotillard

DES MOYENS DE COMMUNICATION ORIGINAUX POUR PARLER D'EGALITÉ

Réseaux sociaux

LES FEMMES SONT-ELLES AUSSI VICTIMES DE DISCRIMINATION DANS VOTRE ENTREPRISE ?



© REA
Tous droits réservés

Ecarts de salaires abyssaux, sexisme... à l'occasion de la semaine de l'égalité professionnelle, l'UGICT - syndicat de cadres de la CGT - lance le hashtag #VieDeMere invitant les femmes à témoigner sur les réseaux sociaux des discriminations dont elles sont victimes au boulot. Et vous, constatez-vous aussi des discriminations flagrantes au boulot ? Sondage.

<http://www.capital.fr/carriere-management/actualites/les-femmes-sont-elles-aussi-victimes-de-discrimination-dans-votre-entreprise-1172185#srAuthUserId=a107756a034cdaa296bed930446a0226>

Bande Dessinée

PETITE ET GRANDE HISTOIRE DU FEMINISME

ANNE-CHARLOTTE HUSSON ET THOMAS MATHIEU

Onzième tome de la Petite bédéthèque des savoirs, collection de vulgarisation en bande dessinée lancée par le Lombard au début de l'année, ce récit historique et sociologique revient sur les grandes étapes et les concepts-clés du féminisme en décryptant sept slogans et citations (Olympe de Gouges, Simone de Beauvoir, Benoîte Groult) associés à ce mouvement.

http://mobile.lemonde.fr/bande-dessinee/visuel/2016/10/05/petite-et-grande-histoire-du-feminisme-en-bande-dessinee_5008660_4420272.html?xtref=acc_dir#/chapters/01/pages/16

Video

TROIS HOMMES POLITIQUES JAPONAIS ENCEINTES!

Pour sensibiliser contre les clichés sexistes, trois hommes politiques japonais se sont attachés de faux ventres de femmes enceintes. Cette campagne appelle les hommes à venir en aide aux femmes.

<http://www.linternaute.com/video/487631/trois-hommes-politiques-japonais-enceintes/>

FAITS de Société

Droit à l'avortement : les sites anti-IVG, bientôt hors-la-loi ?

Article mis à jour le 29/09/16 16:30

Le gouvernement a déposé un amendement au projet de loi Egalité et Citoyenneté afin de créer un délit d'entrave à l'IVG numérique. Le Sénat l'a rejeté avant même d'entamer les discussions.



[Mise à jour du 29/09/2016 à 16:30] Le Sénat a rejeté l'amendement sur le délit d'entrave numérique, qu'il considère comme sans lien avec la loi Egalité et Citoyenneté. Laurence Rossignol, ministre des Familles, de l'Enfance et des Droits des Femmes, a contesté la décision de la rapporteure Françoise Gatel. *"Ce que j'observe est que le Sénat ne veut pas discuter de cet amendement. (...) C'est très rare, très très rare que cette irrecevabilité soit assurée. J'observe que, probablement les activistes, les lobbyistes anti-IVG qui voient d'un très mauvais œil l'extension du délit d'entrave (...) ont probablement actionné des leviers et des réseaux"*, a-t-elle regretté sur la chaîne *Public Sénat*.

Laurence Rossignol l'avait annoncé. Elle ne laissera plus les sites pro-vie désinformer les femmes sur le Web sans risquer d'être inquiétés. Mercredi 28 septembre 2016, journée mondiale de dépenalisation de l'avortement, le gouvernement a intégré un alinéa à l'article L. 2223-2 du code de la santé publique dans le cadre de la loi égalité et citoyenneté. Le but : étendre le délit d'entrave à l'IVG à Internet.

<http://www.journaldesfemmes.com/societe/combats-de-femmes/1674849-droit-a-l-avortement-gouvernement-anti-ivg/>

Réforme du congé parental : peu de pères convaincus

Article mis à jour le 07/09/16 12:54

Partager sur

Destinée à inciter les pères à prendre un congé parental à la naissance de leur bébé, la prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE) ne semble pas avoir convaincu, selon une étude de la Cnaf.

Mis en place en janvier 2015, le nouveau congé parental d'éducation (PreParE) visait à partager plus équitablement la garde d'un enfant dès sa naissance, entre les deux parents. Pour un premier enfant par exemple, la Caisse d'allocations familiales indemnise le couple entre six mois et un an à condition que les deux parents s'arrêtent de travailler pour s'occuper de leur bébé, à tour de rôle, au maximum six mois chacun. S'il s'agit d'un deuxième enfant, la PreParE est alors versée jusqu'au troisième anniversaire de l'enfant. Dans ce cas, le congé parental doit être partagé, sachant qu'un parent ne peut prendre plus que 24 mois de congé, c'est donc à

l'autre de s'arrêter de travailler les six mois restants. Dans le cas contraire, la durée du congé est raccourcie à deux ans et demi.

http://www.journaldesfemmes.com/maman/vie-pratique/1616793-reforme-conge-parental-prepare-peres/?een=a107756a034cdaa296bed930446a0226&utm_source=greenarrow&utm_medium=mail&utm_campaign=ml81_lerendez-vousde

VIOLENCES faites aux Femmes

Féminicide : le combat de Laurence Rossignol

Article mis à jour le 24/03/16 11:57

Laurence Rossignol était à New-York pour la 60e commission de la condition des femmes. L'occasion pour la ministre des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes de dénoncer les violences qui leur sont faites lors de conflits, en intégrant le mot "féminicide" dans le vocabulaire de la Cour Pénale Internationale.



Dans un communiqué publié le 23 mars, **Laurence Rossignol**, la ministre en charge du portefeuille des Droits des femmes, salue la décision de la justice internationale de condamner Jean-Pierre Bemba, dirigeant des troupes de Centrafrique qui ont violé et tué des milliers de civils, parmi lesquels de nombreuses femmes. Un pas en avant, donc, pour celle qui souhaite **faire intégrer officiellement le terme "féminicide"** dans le lexique de la justice internationale, comme ce fut le cas pour "génocide", défini comme un "crime contre l'humanité tendant à la destruction totale ou partielle d'un groupe national, ethnique, racial ou religieux". Et comme elle le confiait au site *Les Nouvelles NEWS*, sa "*conception du féminicide est celle d'un meurtre de femmes*".

Ainsi, les victimes seraient réellement **prises en charge et soutenues** et les responsables enfin **punis pour les viols, mariages forcés, esclavage et trafic de femmes reconnus comme**

crimes de guerre. Une volonté basée sur des constats et témoignages difficiles dont celui de Nadia Murad Basee Taha, yézidie, vendue à plusieurs reprises entre les bourreaux de l'Etat Islamique. Une preuve que la prise de conscience est en marche.

<http://www.journaldesfemmes.com/societe/combats-de-femmes/1553935-feminicide-laurence-rossignol/>

“Gynophobie” : faut-il un nouveau mot pour désigner les violences sexistes ?



Lisa Azuelos publie “Ensemble contre la gynophobie”, un manifeste visant à imposer le mot “gynophobie” dans la langue française.

En 2014, la cinéaste Lisa Azuelos a réalisé le film «14 millions de cris». Les 14 millions de cris en question sont ceux des 14 millions de filles mineures mariées de force tous les ans dans le monde. La réalisatrice, qui depuis a initié le mouvement «Bring back our girls», après l’enlèvement par Boko Haram de 200 lycéennes nigérianes, s’est alors fait la réflexion qu’il n’existait pas de mot pour désigner les violences faites aux femmes.

Cette année, Azuelos a semble-t-il résolu ce problème de vocabulaire. Elle a co-fondé l’association «Ensemble contre la Gynophobie», acte de naissance de ce néologisme militant (au demeurant assez disgracieux). Ce mois-ci, entourée de personnalités, actrices, écrivains, avocates (parmi eux: Loubna Abibar, Jacques Attali ou Marie Darrieussecq), elle sort un livre, dont le titre reprend le nom de l’association, afin de définir le mot et de le propulser dans le langage courant.

<http://bibliobs.nouvelobs.com/actualites/20160512.OBS0361/gynophobie-faut-il-un-nouveau-mot-pour-designer-les-violences-sexistes.html>

Viol : le HCE appelle à "une juste condamnation sociétale et judiciaire"

Article mis à jour le 06/10/16 17:01

VIOLENCES SEXUELLES - Le Haut Conseil à l'Egalité entre les femmes et les hommes appelle à une "juste condamnation sociétale et judiciaire" du viol, dans un rapport alarmant publié le 5 octobre.



Chaque année en France, 84 000 femmes sont victimes de viol ou de tentative de viol, quand 1 femme sur 5 déclare avoir subi des violences sexuelles au cours de sa vie. Ce n'est pas tout : 1 femme victime sur 10 porte plainte quand seulement 1 plainte sur 10 aboutit à une condamnation. comme le rappelle le Haut Conseil à l'Egalité (HCE). Face à ce constat alarmant (et accablant), celui-ci a remis le 5 octobre son "avis pour une juste condamnation sociétale et judiciaire du viol et autres agressions sexuelles" à Laurence Rossignol, ministre des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes, et à Catherine Coutelle, présidente de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité de l'Assemblée nationale, dans lequel il fait part de 12 recommandations. Le HCE appelle, entre autres, à ce que les victimes de violences sexuelles puissent bénéficier de soins – médicaux et/ou psychologiques – pris en charge à 100% par l'Etat, à allonger les délais de prescriptions des viols et agressions sexuelles, à renforcer la définition des crimes et délits sexuels dans le code pénal, ou encore à "*instaurer un seuil d'âge de 13 ans en dessous duquel un(e) enfant est présumé(e) ne pas avoir consenti à une relation sexuelle avec un(e) majeur(e)*".

http://www.journaldesfemmes.com/societe/combats-de-femmes/1695722-viol-le-hce-appelle-a-une-juste-condamnation-societale-et-judiciaire/?een=a107756a034cdaa296bed930446a0226&utm_source=greenarrow&utm_medium=mail&utm_campaign=ml85_corneilleviolep

Violences sexuelles : les femmes, sommées d'éviter les jupes en Inde

Article mis à jour le 31/08/16 12:43

Le ministre de la Culture et du Tourisme indien, Malesh Sharma, encourage les touristes féminines à ne pas porter de jupe pendant leur voyage. Un conseil aberrant dans un pays où le viol est monnaie courante.

Viols collectifs, attouchements en pleine rue, violences gratuites : la sécurité des femmes est à déplorer en Inde. C'est pourquoi le ministre de la Culture et du Tourisme, Malesh Sharma, a décidé de faire passer un nouveau message à l'adresse de **la gent féminine**. Il a déclaré au cours d'un **débat officiel sur la sécurité des visiteurs** étrangers dans son pays : "*Pour leur propre sécurité, les touristes ne devraient pas porter de robes courtes et de jupes.*" Un conseil qui n'a pas tardé à faire jaser dans les médias locaux et l'opinion publique. Pourquoi serait-ce à une femme de changer de tenue quand les hommes qui commettent ces actes atroces restent impunis et ne changent pas de mentalités ? Pour justifier ces propos, Malesh Sharma a expliqué : "*La culture indienne est différente de la culture occidentale.*"

Cet événement n'est pas une exception. Le ministre indien avait déjà fait débat il y a quelques mois en s'insurgeant et en pénalisant les Indiennes qui sortaient de chez elles la nuit tombée. Bien que le Parlement indien ait adopté le 22 mars 2013 une loi "anti-viol" qui condamne les agresseurs à la prison à perpétuité ou à la peine de mort, en cas de décès de leur victime, les crimes demeurent impunis. Selon les statistiques criminelles nationales, **92 femmes sont violées chaque jour** en Inde.

http://www.journaldesfemmes.com/societe/actu/1614569-inde-tourisme-jupe-viol/?een=a107756a034cdaa296bed930446a0226&utm_source=greenarrow&utm_medium=mail&utm_campaign=ml85_jeniferenmenage

MEDECINE / SANTE

Les femmes, dans la ligne de mire de l'industrie du tabac

Article mis à jour le 27/01/16 16:24

Alors que le tabagisme féminin progresse et avec lui diverses pathologies, des cancers aux infarctus, la cigarette conserve une image valorisante auprès des femmes. Karine Gallopel-Morvan décrypte pour nous ce paradoxe, fruit d'un siècle de campagnes ciblées.



Les femmes fument de plus en plus : elles étaient 10% de fumeuses dans les années 60, elles sont aujourd'hui 26%. Pendant ce temps-là, la prévalence du tabagisme chez les hommes a diminué de 57% à 32%. Conséquence directe de ce "rattrapage" : la mortalité féminine liée au tabac connaît une croissance continue depuis les années 80, alors que celles des hommes diminue. La mortalité par cancer du poumon chez les femmes devrait même dépasser celle par cancer du sein en 2015.

<http://sante.journaldesfemmes.com/addictions-psychiatrie/1458627-les-femmes-en-ligne-de-mire-de-l-industrie-du-tabac/>

Mères porteuses : pourquoi ça coince ?

Article mis à jour le 30/09/16 15:17

La majorité des Français est pour, des centaines de couples y ont recours à l'étranger et pourtant, la gestation pour autrui reste interdite chez nous. Question éthique, personnelle et juridique, la GPA continue de faire débat. Focus.



Deux-cent cinquante bébés de parents français verraient le jour chaque année grâce à des mères porteuses. Interdite en France, la gestation pour autrui (GPA) continue de questionner les institutions, d'ébranler les valeurs et de créer le débat. Alors qu'elle était de nouveau débattue devant le Conseil de l'Europe mi-septembre, elle fait également l'objet d'une émission *Zone Interdite* spéciale, diffusée dimanche 2 octobre 2016 à 21h sur M6.

Pour rappel, la GPA est une solution médicale qui consiste à introduire des ovocytes, souvent ceux d'un couple infertile ou incompatible, dans le corps d'une mère porteuse. Dans ce cas, les donneurs sont bien les parents biologiques et d'intention du bébé porté par autrui. Dans d'autres circonstances, la GPA peut s'accompagner d'un don d'ovocyte ou de sperme. La question de la

parentalité se complique alors et s'ajoute à la longue listes des interrogations qui freinent encore les pays à légaliser et légiférer sur ce nouveau moyen de procréer.

Argent et instrumentalisation de la femme

De l'autre côté de l'Atlantique, où la pratique est légale selon les Etats, des entreprises mettent en relation mères porteuses et parents contre une certaine somme d'argent. La femme enceinte est évidemment rémunérée et très encadrée : son état de santé est vérifié, on s'assure qu'elle ait déjà fondé sa propre famille et qu'elle est capable de porter l'enfant d'autres pendant neuf mois. Les couples et leur mère porteuse sont mis en contact dès le début et assurent créer une relation très forte. Mais ce n'est pas le cas partout.

http://www.journaldesfemmes.com/societe/actu/1680512-meres-porteuses-pourquoi-ca-coince/?een=a107756a034cdaa296bed930446a0226&utm_source=greenarrow&utm_medium=mail&utm_campaign=ml85_leasalameencein

Une insémination post-mortem autorisée pour la première fois en France

Article mis à jour le 14/10/16 11:00

Le tribunal administratif de Rennes vient d'autoriser une jeune femme à se faire inséminer le sperme de son mari décédé. Une décision que n'a pas suivi le tribunal de Toulouse dans une autre affaire.



[Màj du 14/10/2016] Pour la première fois en France, une femme vient d'obtenir l'autorisation, par le tribunal administratif de Rennes, de se faire inséminer le sperme de son mari décédé. Le tribunal administratif a déclaré dans un communiqué que *"des circonstances exceptionnelles justifient qu'il soit enjoint au centre hospitalier régional universitaire de Rennes de prendre toutes les mesures utiles afin de permettre l'exportation, dans un établissement européen acceptant de procéder à une insémination post-mortem, des gamètes d'un époux décédé"*. L'ordonnance définitive n'interviendra pas avant la semaine prochaine, selon l'AFP.

"**Des circonstances très particulières**". La requérante, âgée de moins de 30 ans, a perdu son mari malade en janvier dernier, avant de perdre son enfant *in utero* à quelques jours du terme. L'insémination post-mortem n'étant pas autorisée en France, la jeune femme demandait l'exportation des gamètes de son mari défunt pour pouvoir procéder à une insémination à l'étranger. Si le code de la santé publique français interdit l'insémination post-mortem et l'exportation des gamètes, le juge a toutefois estimé que *"les circonstances très particulières que représentent pour la requérante le décès de son époux, puis celui de leur enfant au terme de sa grossesse constituent, dans la présente affaire, une atteinte disproportionnée à son droit au respect de sa décision et de celle de son défunt époux de devenir parents"*. Elles justifient ainsi *"que soit écartée l'interdiction de la procréation médicalement assistée post-mortem et le transfert des gamètes à cette fin"*. L'avocat de la requérante, Me David Simhon, a déclaré que *"depuis la réforme des lois de bioéthique qui interdit l'insémination post-mortem, c'est la première décision positive qui intervient concernant un couple franco-français, ajoutant que ce qui est important, c'est la prise en compte des situations particulières, c'est l'analyse casuistique qu'a été amenée à faire le tribunal dans ce dossier"*

[.http://www.journaldesfemmes.com/maman/grossesse/1698205-insemination-post-mortem-autorisee-premiere-fois-france/?een=a107756a034cdaa296bed930446a0226&utm_source=greenarrow&utm_medium=mail&utm_campaign=ml81_le rendez-vous de](http://www.journaldesfemmes.com/maman/grossesse/1698205-insemination-post-mortem-autorisee-premiere-fois-france/?een=a107756a034cdaa296bed930446a0226&utm_source=greenarrow&utm_medium=mail&utm_campaign=ml81_le rendez-vous de)

Tétraplégique, il retrouve l'usage de ses bras grâce à des cellules souches

[Accueil](#) > [Actualités](#) > [Nouvelles](#)

Le 12 septembre 2016.

Des médecins du Centre de réhabilitation de l'université de Californie du Sud, aux États-Unis, ont permis à Kristopher Boesen, tétraplégique depuis un accident de voiture, de retrouver l'usage de ses bras grâce à une injection de cellules souches.

Tétraplégique depuis un accident de voiture

C'est une première qui risque de faire date. Un jeune homme **tétraplégique** a réussi à retrouver l'usage de ses bras après **une injection de 10 millions de cellules souches neuronales, appelées AST-OPC1, dans la moelle épinière**. Ces cellules souches embryonnaires avaient pour mission de devenir des cellules nerveuses capables de jouer un rôle de défense immunitaire et de participer à la réparation de la moelle



http://www.passeportsante.net/fr/Actualites/Nouvelles/Fiche.aspx?doc=cellules-souches-tetraplegique-injection-paralysie-fonctions-motrices&utm_source=newsletter&utm_campaign=mag-sport-alcool&utm_medium=mag-17092016&osde=OSD.atjmf_rrx_rghlxmw_zd_cvxajks_ecw_jhépinère.

COMBAT DES FEMMES A L'ETRANGER

POLOGNE 30/09/2016

Vêtues de noir et prêtes à faire grève, des femmes défendent l'avortement en Pologne



Des photos de femmes habillées en noir ont fleuri sur les réseaux sociaux ces derniers jours, sous les hashtags "[Czarny Protest](#)" et "[Black Protest](#)" (signifiant tous deux "protestation noire"). Elles protestent contre la proposition de loi étudiée par le Parlement polonais actuellement, qui vise à interdire l'avortement dans la quasi totalité des cas. Des dizaines de milliers d'entre elles ont également indiqué qu'elles feraient grève lundi, répondant à l'appel lancé sur Facebook par des citoyens.

http://observers.france24.com/fr/20160930-pologne-avortement-ivg-legislation-czarny-protest-greve-femmes-droits-mobilisation?ns_campaign=nl_quot_fr&ns_source=NLQ_20161001&ns_mchannel=email_marketing&ns_fee=0&ns_linkname=http: observers.france24.com fr con

Leur combat n'a pas été vain.....

Pologne: le parlement rejette l'interdiction totale de l'avortement

VIDÉO - Jeudi, le parlement polonais a majoritairement rejeté la proposition de loi destinée à élargir l'interdiction de l'avortement. Ces derniers jours, les manifestations s'étaient multipliées. Lundi, 100.000 personnes s'étaient mobilisées à travers le pays.

Après d'importantes manifestations ces derniers jours, le texte de loi visant à restreindre les possibilités d'avoir recours à une IVG en Pologne, a été rejeté jeudi 6 octobre par 352 députés de la majorité conservatrice et de l'opposition. 58 députés ont voté en faveur et 18 ne se sont pas prononcés.

<http://www.lefigaro.fr/international/2016/10/06/01003-20161006ARTFIG00148-pologne-retour-sur-la-proposition-de-loi-anti-avortement.php>

Bangladesh : "Plutôt mourir que de me laisser marier à 14 ans"

Dernière modification : 13/10/2016



Texte par [Sarah LEDUC](#)

Activiste bangladaise de 21 ans, Radha Rani Sarker est venue en Europe à l'occasion de la Journée internationale des filles, le 11 octobre, convaincre Paris et Bruxelles de soutenir son combat contre le mariage des mineures dans son pays.

Si elle avait suivi le chemin auquel les siens la prédestinaient, Radha Rani Sarker serait mariée depuis ses 14 ans et probablement, à 21 ans, mère d'une tribu d'enfants qu'elle n'aurait pas choisie d'avoir. Mais cette [Bangladaise](#) ne suit que la voie qu'elle s'est elle-même tracée. Elle a envoyé valser tradition et religion ; elle est restée hermétique à la pression sociale et familiale et s'est engagée dans un combat loin d'être gagné d'avance dans son pays : mettre fin au [mariage des enfants](#), et plus particulièrement à celui des petites filles, qui y perdent leur santé, leur avenir, leur liberté.

Aujourd'hui, Radha Rani Sarker est devenue l'une des ambassadrices de la défense des [droits des femmes](#) et des filles au Bangladesh. Parrainée par l'ONG [Plan international](#), elle s'est rendue en France à l'occasion de la [journée internationale des filles](#), le 11 octobre, avant de partir à Bruxelles pour convaincre les autorités européennes de soutenir son combat. Un enjeu de taille quand on sait que le Bangladesh est l'un des pays où le mariage précoce – bien qu'illégal depuis 1929 – est le plus répandu : 73 % des filles y sont mariées avant l'âge de 18 ans et 27 % des jeunes épouses ont entre 12 et 14 ans.

http://m.france24.com/fr/20161010-bangladesh-activiste-contre-mariage-precoce-filles-droits-enfants-femmes/?ns_campaign=nl_quot_fr&ns_source=NLQ_20161011&ns_mchannel=email_marketing&ns_fee=0&ns_linkname=20161010_bangladesh_activiste_contre_mariage_precoce

ARGENTINE 11/10/2016

"Église, ordure, tu es la dictature" : violente répression de féministes Argentines

Plusieurs dizaines de personnes ont été blessées dans des affrontements avec les forces de l'ordre lors d'une marche féministe dimanche soir à Rosario, la troisième ville d'Argentine. Cette répression a eu lieu après qu'un groupe de femmes s'est échappé du cortège principal pour manifester devant la cathédrale. Selon notre Observatrice, elles voulaient dénoncer les blocages de l'Église catholique sur le droit à l'avortement.

Le défilé, dimanche 9 octobre, clôturait les 31e Rencontres des femmes, un événement annuel national au cours duquel des femmes débattent, sur la base du volontariat, des avancées et des manques en matière de droits des femmes dans le pays. La question des féminicides – le meurtre d'une femme en raison de son sexe -, mais aussi celle de l'égalité au travail et du droit à l'avortement étaient notamment à l'ordre du jour.

Selon la presse locale et les organisateurs, cette édition a été marquée par

une mobilisation historique : près de 70 000 femmes ont participé à la marche finale.

Mais celle-ci s'est terminée dans la confusion quand un groupe de femmes a décidé de manifester directement devant la cathédrale, avec plusieurs slogans chocs dont "Église, ordure, tu es la dictature", en partie pour dénoncer le poids de cette institution dans la société, qui entrave selon elles le droit à l'avortement.

http://observers.france24.com/fr/20161011-eglise-ordure-tu-es-dictature-violente-repression-feministes-argentines-droit-femme?ns_campaign=nl_obs_fr&ns_mchannel=email_marketing&ns_source=OBS_41_20161012&ns_linkname=20161011_observers_eglise_ordure_tu_es_di
c